

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

Etaient absentes :

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

10 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 18 septembre 2023,

Et après avoir pris connaissance des modifications de crédits,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget de l'assainissement telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 03/10/2023



Le Maire,


Bernard UTHURRY



BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 064-216404228-20230929-DEL_23_09_29_10-DE

**INVESTISSEMENT****Dépenses**

Ch. 21 – cpte 21532	Installations assainissement	+ 15 000,00
Ch. 040 – cpte 21532	Installations assainissement	+ 7 000,00
Total		22 000,00

Recettes

Ch. 16 – cpte 1641	Emprunt en euros	+ 22 000,00
Total		22 000,00

FONCTIONNEMENT**Dépenses**

Ch. 011 – cpte 606802	Production immobilisée	+ 7 000,00
Ch. 67 – cpte 678	Autres charges exceptionnelles	+ 17 125,00
Total		24 125,00

Recettes

Ch. 77 – cpte 778	Autres produits exceptionnels	+ 17 125,00
Ch. 042 – cpte 722	Immobilisations corporelles	+ 7 000,00
Total		24 125,00